

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° DEL2024- 001 APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 janvier 2023

Séance tenue le : 29 janvier 2024

Liste des délibérations affichées le : 30 janvier 2024

Date de convocation du Conseil municipal : 22 janvier 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Président de la séance : Monsieur Yves GOUGNE

Secrétaire de la séance : Didier DAVAL

Conseillers présents : BONNAFOUS Jean-Luc, BROTTE Michèle, BRÛLÉ Fabien, CHARLES Marie-Noëlle, DAVAL Didier, DUGAS-VIALIS Olivier, FALLONE Frédérique, FAURAT Gérard, FRANCE Vincent, GOUGNE Yves, HERVIER Karine, MISTRETTA Antoine, MOLINARI Elisabeth, NICOLAY Stéphanie, NUNES Marie-Jeanne, PEILLON Dominique, PINGON Colette, PINGON François, PONS Christine, POTIRON Remi, ROUSSIER Jean-Louis, VINCENOT Julie,

Conseillers excusés : TRIBOLLET Françoise, FONTAINE Carole

Conseillers absents : MERLANCHON Philippe, JUNIQUE Julien, DELERIS Florian

Pouvoirs : TRIBOLLET Françoise à MOLINARI Elisabeth, FONTAINE Carole à NICOLAY Stéphanie

Le Conseil municipal,

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Cette ordonnance est applicable à compter du 1^{er} juillet 2022

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil municipal présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité des présents et représentés, soit 27 votants (22 présents, 2 pouvoirs et 3 absents) :

- ✓ D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 janvier 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et suivent au registre les signatures des membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Yves GOUGNE.

Le secrétaire de séance
Didier DAVAL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° DEL2024- 002 RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE SIGNALISATION EN GROUPEMENT DE COMMANDE

Séance tenue le : 29 janvier 2024

Liste des délibérations affichées le : 30 janvier 2024

Date de convocation du Conseil municipal : 22 janvier 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Président de la séance : Monsieur Yves GOUGNE

Secrétaire de la séance : Didier DAVAL

Conseillers présents : BONNAFOUS Jean-Luc, BROTTET Michèle, BRÛLÉ Fabien, CHARLES Marie-Noëlle, DAVAL Didier, DUGAS-VIALLIS Olivier, FALLONE Frédérique, FAURAT Gérard, FRANCE Vincent, GOUGNE Yves, HERVIER Karine, MISTRETTA Antoine, MOLINARI Elisabeth, NICOLAY Stéphanie, NUNES Marie-Jeanne, PEILLON Dominique, PINGON Colette, PINGON François, PONS Christine, POTIRON Remi, ROUSSIER Jean-Louis, VINCENOT Julie

Conseillers excusés : TRIBOLLET Françoise, FONTAINE Carole

Conseillers absents : MERLANCHON Philippe, JUNIQUE Julien, DELERIS Florian,

Pouvoirs : TRIBOLLET Françoise à MOLINARI Elisabeth, FONTAINE Carole à NICOLAY Stéphanie

Annexes : convention de renouvellement du marché de signalisation en groupement de commande de la COPAMO

Exposé des motifs : Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2123-6 et suivants,

Considérant que la Communauté de communes souhaite renouveler son contrat de mutualisation entre les collectivités. La commune Beauvallon souhaite poursuivre cette démarche.

La commune de BEAUVALLON avait adhéré au groupement de commande initié par les services de la COPAMO et visant la mise en œuvre des travaux de signalisation horizontale et verticale sur leur territoire respectif.

Ce groupement de commande s'inscrivait dans la poursuite des démarches de mutualisation entre collectivités en vue de la réduction des dépenses liées à ces prestations et à la rationalisation des moyens affectés à la passation d'un marché public pour lesdites prestations.

Le marché précédant renouvelable trois fois prenant fin en janvier 2024, il est proposé sa reconduction dans les mêmes termes, à savoir « 3 fois reconductible, entre la COPAMO et l'ensemble des communes du territoire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité des présents et représentés, soit 27 votants (24 présents, 2 pouvoirs et 3 absents) :

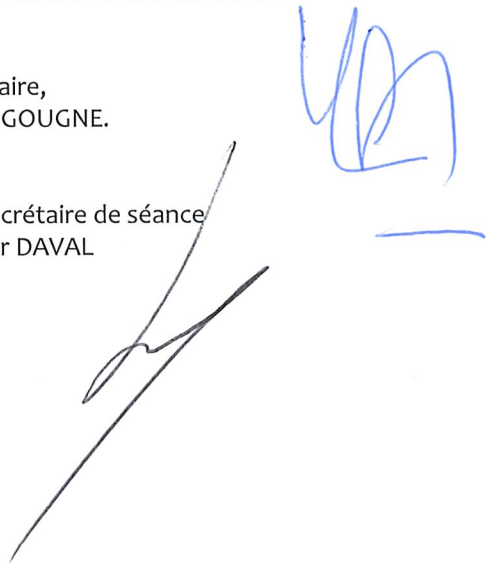
- D'adhérer au groupement de commande de la COPAMO pour la mise en œuvre des travaux de signalisation horizontale et verticale et prestations annexes ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à cette fin.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et suivent au registre les signatures des membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Yves GOUGNE.

Le secrétaire de séance
Didier DAVAL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° DEL2024-003 : Programme d'aménagement de l'espace périscolaire

Séance tenue le : 29 janvier 2024

Liste des délibérations affichées le : 30 janvier 2024

Date de convocation du Conseil municipal : 22 janvier 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Président de la séance : Monsieur Yves Gougne

Secrétaire de la séance : Didier Daval

Conseillers présents : BONNAFOUS Jean-Luc, BROTTET Michèle, BRÛLÉ Fabien, CHARLES Marie-Noëlle, DAVAL Didier, DUGAS-VIALIS Olivier, FALLONE Frédérique, FAURAT Gérard, FRANCE Vincent, Gougne Yves, HERVIER Karine, MISTRETTA Antoine, MOLINARI Elisabeth, NICOLAY Stéphanie, NUNES Marie-Jeanne, PEILLON Dominique, PINGON Colette, PINGON François, PONS Christine, POTIRON Remi, ROUSSIER Jean-Louis, VINCENOT Julie

Conseillers excusés : TRIBOLLET Françoise, FONTAINE Carole

Conseillers absents : MERLANCHON Philippe, JUNIQUE Julien, DELERIS Florian

Pouvoirs : TRIBOLLET Françoise a MOLINARI Elisabeth, FONTAINE Carole à NICOLAY Stéphanie

Annexes : Programme d'aménagement de l'espace périscolaire

Exposé des motifs

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans la réalisation d'un projet d'aménagement de l'espace périscolaire en lien avec l'école.

Depuis l'ouverture, en 2013, du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire, les effectifs n'ont cessé de croître : à ce jour, l'école attenante compte 280 élèves dont 200 qui utilisent la cantine scolaire. La garderie/périscolaire accueille ~60 à 70 enfants le matin et 80 à 90 enfants le soir.

Cette évolution des effectifs et des besoins des familles nécessite une extension des espaces dédiés au périscolaire afin d'améliorer le fonctionnement de l'établissement et également la prise en compte du projet de création d'un centre de loisirs par la S.P.L. (Société Publique Locale) Enfance Jeunesse dont les espaces pourraient être mutualisés et utilisés pendant les petites vacances, juillet, août, et également les mercredis.

C'est pourquoi l'équipe municipale envisage l'aménagement du bâtiment existant.

Cette opération comprend ainsi l'utilisation de la surface des 2 niveaux de la réserve foncière du bâtiment existant, avec :

- L'aménagement d'un nouvel accès au RDC pour accéder de façon cohérente aux 2 niveaux existants laissés en réserve foncière, par rapport à l'accès existant du périscolaire.
- L'aménagement du niveau R+1 avec la création de salles d'activités.
- L'aménagement optionnel du niveau R+2 avec la création d'espaces (bureaux, salle de réunion, rangement...)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

réservés aux encadrants.

L'étude de programmation engagée doit permettre de définir le cahier des charges de l'opération, afin de soumettre aux équipes consultées pour la maîtrise d'œuvre un projet suffisamment clair et précis dans ses objectifs, ses contenus et ses moyens.

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité des présents et représentés, soit 27 votants (22 présents, 2 pouvoirs et 3 absents) :

**D'approuver le Programme d'aménagement de l'espace
D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à cette fin.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et suivent au registre les signatures des membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Yves GOUGNE.

Le secrétaire de séance
M. Didier DAVAL

